

15.11.2017 - 16:22 Uhr

## Le comité de Travail.Suisse demande un financement solide de l'AVS via un pourcent Baby Boomer

Bern (ots) -

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a échoué dans les urnes le 24 septembre 2017. Deux types de non se sont cumulés : celui bourgeois et celui motivé par des considérations sociales. Il est toutefois incontesté que l'AVS a besoin d'un financement supplémentaire pour financer la génération des Baby Boomer. Le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses a, lors de sa séance d'aujourd'hui, adopté à l'unanimité une résolution qui demande au moins un pourcent Baby Boomer dans la TVA.

Les analyses sur l'échec de la réforme de la prévoyance vieillesse montrent que le rejet est dû aussi bien à un non bourgeois (notamment contre le supplément AVS) qu'à un non de politique sociale (notamment contre un relèvement de l'âge de la retraite des femmes). Une nouvelle mouture de la réforme n'a de chance de recueillir une majorité que si l'on tient compte des deux côtés ayant conduit à ce non. Ce qui est par contre sûr : l'AVS a besoin obligatoirement d'un financement supplémentaire - et le plus vite sera le mieux.

Pour le comité de Travail.Suisse, le premier pas doit aller dans la direction d'une solution de financement rapide. « Il faut combler le plus vite possible la lacune de financement dans l'AVS. Nous savons tous que chaque année qui passe sans agir fait augmenter très fortement le besoin de financement » indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. La résolution demande que le Fonds AVS en 2030 représente 100 pourcent des dépenses d'une année. Pour y parvenir, il faut, comme mesure urgente, relever la TVA d'au moins un point de pourcentage, « le pourcent Baby Boomer ». Mais comme le besoin de financement jusqu'en 2030 va bien au-delà d'un pourcent de TVA, il faudra le compléter par d'autres sources de financement.

Les lignes directrices adoptées dans la résolution se trouvent dans la résolution :

[http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfile1s/4390/original/2017\\_11\\_15\\_RESOLUTION\\_TravailSuisse\\_Altersvorsorge\\_f.docx](http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfile1s/4390/original/2017_11_15_RESOLUTION_TravailSuisse_Altersvorsorge_f.docx)

Contact:

Adrian Wüthrich président de Travail.Suisse, Tél. 079 287 04 93  
Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale,  
Tél. 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100809324> abgerufen werden.